

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE À LA SALLE ALCIDE-MARCIL, LE 16 DÉCEMBRE 2019, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, François Laplante, Daniel Fabre et Madame Anne Cyr.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 207-12-19)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADOPTION DU BUDGET 2020 (résolution no 208-12-19)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter le budget 2020 tel que présenté.

revenus de fonctionnement	budget 2020
taxes	1 831 762 \$
paiement tenant lieu de taxes	185 217 \$
services rendus	36 045 \$
imposition de droits	56 600 \$
amendes et pénalités	40 900 \$
intérêts	35 000 \$
autres revenus	2 000 \$
transferts	321 548 \$
TOTAL	2 509 072 \$

charges de fonctionnement	budget 2020
administration générale	577 467 \$
sécurité publique	325 458 \$
transport routier	558 871 \$
hygiène du milieu	761 602 \$
santé et bien-être	6 274 \$
aménagement et urbanisme	230 077 \$
loisirs et culture	228 631 \$
frais de financement	56 232 \$
TOTAL	2 744 612 \$

revenus d'investissement	budget 2020
subventions	1 047 903 \$
surplus accumulé non affecté	31 509 \$
fonds de roulement	0 \$
TOTAL	1 079 412 \$
TOTAL des revenus et affectations	3 588 484 \$

charges d'investissement	budget 2020
immobilisations au PTI	1 010 630 \$
remboursement capital-financement	99 700 \$
remboursement fonds de roulement	55 991 \$
TOTAL	1 166 321 \$
TOTAL des charges et affectations	3 910 933 \$
amortissement	322 449 \$
TOTAL sans amortissement	3 588 484 \$

Adoptée

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
(résolution no 209-12-19)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 tel que présenté.

Immobilisations	2020	2021	2022
chemins	852 180 \$	200 000 \$	200 000 \$
réseaux d'égout	44 000 \$		
véhicule voirie		50 000 \$	
éclairage de rues	114 450 \$		
bornes de recharge			50 000 \$
TOTAL	1 010 630 \$	250 000 \$	250 000 \$

Adoptée

**5. APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES HEURES DES EMPLOYÉS
PAR POSTE BUDGÉTAIRE
(résolution no 210-12-19)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la répartition des heures travaillées par chaque employé selon les différents postes budgétaires, et ce, au fin de l'exercice financier 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'approuver pour l'exercice financier 2020 la répartition des heures travaillées par chaque employé selon les différents postes budgétaires tel que présentée.

Adoptée

**6. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS
(résolution no 211-12-19)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la rémunération des employés calculée selon la Politique relative aux titre d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon mis à jour le 12 décembre 2016, et ce, au fin de l'exercice financier 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'approuver pour l'exercice financier 2020, la rémunération de chaque employé tel que présentée.

Adoptée

7. RÈGLEMENTS

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente le projet de règlement étant soumis pour adoption et résume le contenu ayant un intérêt public à la demande du président.

7.1 RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2020 (résolution no 212-12-19)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de règlement relatif à l'imposition des taxes 2020, portant le numéro 585-ADM-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par monsieur Pierre Allard lors de la séance du 9 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le projet de règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'adopter le règlement relatif à l'imposition des taxes 2020, lequel est identifié sous le numéro 585-ADM-19.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 32.

Richard Rondeau, maire

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière